

ASSEMBLÉE NATIONALE

RECONNAÎTRE LES VICTIMES DE L'EXPOSITION AUX ESSAIS NUCLÉAIRES
FRANÇAIS ET AMÉLIORER LEUR INDEMNISATION - (N° 2172)

N° DN5

AMENDEMENT

présenté par

Mme Voynet, Mme Batho, Mme Chatelain, M. Damien Girard et Mme Catherine Hervieu

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
